



Évreux, le 21 juin 2017

**Petit déjeuner interbancaire
« Fonds de Garantie à l'Initiative par les Femmes » (FGIF)
Mardi 27 juin – 9h30 - Gisors**

Dans le cadre des actions menées par les services de l'État en faveur de l'emploi des femmes, du dynamisme économique local et de la création d'entreprise, une matinée d'échange au format petit déjeuner relative au fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF), sera organisée en présence d' Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys, **mardi 27 juin 2017 à 9h30, au Pôle-emploi, 30 rue Riegelsberg à Gisors.**

L'association [Haute-Normandie Active](#), membre du réseau [France Active](#), est subdélégitaire de ce fond pour l'État dans le cadre de la politique ministérielle de renforcement de l'égalité professionnelle et de développement de l'entreprenariat féminin.

La rencontre réunira les conseillers professionnels des institutions bancaires des cantons de l'ouest du département, ainsi que les services de la Direccte, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Eure et les membres du service public de l'emploi de proximité (SPEP) : missions locales, chambres consulaires, centres de formation, Pôle-Emploi, collectivités...

Les réservations sont à effectuer auprès du secrétariat de la DDCS : 02.32.27.87.05

Le FGIF est destiné à financer des besoins en fonds de roulement ou des investissements (hors crédit-bail) dans le cadre de la création ou la reprise d'entreprises par des femmes, à hauteur de 45 000 €. Il s'inscrit dans le plan de financement de démarrage ou de développement de l'entreprise et mis en place par les banques dans un délai de six mois maximum, à compter de la décision du comité d'engagement.

Dans l'Eure, 13 dossiers ont été acceptés en 2015 contre 21 en 2016, soit une progression annuelle de 62% représentant 495 000 € de prêts cumulés.

Pour rappel :

- La nouvelle loi du 4 août 2014 dite « loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » décline de nombreux objectifs en matière d'emploi des femmes et d'articulation des temps de vie.
- Les femmes représentent en France près de la moitié de la population active (47,7%) ; leur taux d'emploi s'élève à 59,7% (contre 68,1% pour les hommes).
- En France, plus de 50% des femmes sont encore concentrées dans 4 secteurs d'activité (soin, santé, éducation, administration) répertoriés par l'INSEE.
- 27% de différence de salaires en moyenne en France.
- montant moyen de la différence de retraite perçue aujourd'hui entre un homme et une femme : 650 €
- En France, seules 29% des créateurs d'entreprises sont des femmes.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr